

du Rhin, parmi les seize états de laquelle figurait aussi le Liechtenstein. Napoléon attribua l'indépendance politique à ces états membres. De cette manière, notre pays obtint sa souveraineté. De 1815 à 1866, le Liechtenstein fut membre de la Confédération Germanique. En 1868, sur ordre du Prince Jean II, le service militaire fut abrogé pour les Liechtensteinois.

En 1852, le Liechtenstein conclut une convention douanière avec l'Empire austro-hongrois, convention qui dura jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, en 1919. La première institution constitutionnelle fut introduite en 1862 par le Prince Jean II et le même monarque accorda, en 1921, à son peuple une nouvelle constitution qui est aujourd'hui toujours en vigueur.

Au cours de l'année 1921, une convention postale fut conclue avec la Suisse, convention selon laquelle l'associé prenait à sa charge l'administration du service postal au Liechtenstein, pour le compte de la Principauté. Après de longues négociations, fut signée, le 29 mars 1923, une convention douanière entre la Confédération Suisse et la Principauté de Liechtenstein, convention qui a été pendant plus de quarante ans à l'origine d'une constante évolution économique du Liechtenstein.

*Schloß Gutenberg, Balzers  
Château de Gutenberg à Balzers  
Castle Gutenberg Balzers*